

Bureau Exécutif FFVoile : 17 février 2012

Relevé de décisions

Pour consulter tous les documents : http://wss.ffvoile.org/be_ca

Présents : J.P. CHAMPION, J.P. CHURET, J. KERHOAS, C. FOURICHON, N. PEBEREL, C. PEYRAS, P. GOUARD, E. MARLIOT, J.C. COUR, M.T. LANNUZEL JOURDAS, J.L. DENECHAU, J. CATHELINÉAU, B. DAVID, M. BOUVET, H. GIRAUD, S. LASSEAUX, J.L. PAULOU, P. DELHAYE, P. ROUSSANGE (invité)

1	VIE FEDERALE
1.1	Approbation du relevé de décisions du Bureau Exécutif du 24 Janvier 2012 et des relevés de points des Comités Opérationnels du 18 Janvier 2012. Pas de remarques concernant le Relevé de Décision du BE du 24/01/2012, et du relevé des points du CO du 18 janvier 2012.
Décision 1	➤ <i>Validation par le BE.</i>
1.2	Résultat du budget 2011, et présentation du budget 2012. - Présentation des résultats de l'exercice 2011 qui s'élève à 157 000 €, avant impôt et intéressement. (Produits = 11 365 000 € / Charges = 11 208 000 €). - Budget prévisionnel 2012. Présentation d'une version corrigée de ce prévisionnel, suite à celle faite lors du dernier BE. Ce budget non définitif devrait être en quasi équilibre (Produits = 10 991 000 et charges = 10 989 000 €).
Décision 2 Vote CA	➤ <i>Le BE donne mandat au Président et à la trésorière adjointe pour la finalisation de ce budget qui sera présenté au vote du CA puis de l'AG.</i>
1.3	Assemblée Générale : 1-3-1/ Modification du Règlement financier - article 4-2 dernier alinéa [page 6 du RFI]. Modification complémentaire à celles validées lors du dernier BE, et concernant le fonctionnement des lignes analytiques.
Décision 3 Vote CA	➤ <i>Accord du BE sur les évolutions proposées.</i>
Info	1-3-2/ Candidatures au CA. Au 8 février 2012, date limite de réception, 3 candidatures ont été reçues. L'une non recevable (défaut de licence 2012) pour le poste à pourvoir dans la catégorie des membres associés autres que classe. Les 2 autres candidatures ont été validées par le Président de la commission de surveillance des opérations électorales. Il s'agit de Messieurs Jean-Pierre EVRARD et Jean-Pierre LOSTIS.
Décision 4 Vote CA	1-3-3/ Montant de la cotisation des structures affiliées pour 2013. <i>Résolution</i> ➤ <i>Le BE se prononce favorablement pour proposer au Conseil d'Administration du 24 février 2012 de fixer le prix des cotisations 2013 à 266 € par membre affilié à l'exception des associations de classe qui bénéficient de la gratuité.</i>
Info	1-3-4/Ordre du jour et déroulé de l'Assemblée Générale. Présentation du déroulé de l'AG et des différentes interventions prévues.
Info	1-3-5/ Rapport moral du Bureau Exécutif, et interventions des responsables CCA, Formation et Médical. Rappel sur les informations (rapport moral et Compte rendu d'activité) qui devaient être transmis ce jour.
Décision 5	1-3-6/ Fixation du prix du repas.

	49 € demandés aux représentants des ligues.
Info	<p>1-3-7/ Point sur les rapports d'activité. Date limite des retours : 29 février. Rappel aux Départements et commissions n'ayant pas encore transmis leurs rapports d'activité.</p>
1.4	Refonte du logo FFVoile.
Info	<p>Point d'étape sur les propositions reçues de la société Leroy-Tremblot : concept identitaire / chartes graphiques (institutionnel / Club / Compétition / Soirée des champions / partenaires) et déclinaisons. Mise en garde de JP Champion concernant les EFV qui représentent un label mais aussi un réseau, et doivent être traitées de façon spécifique en raison de leur importance, et intégrées à la Charte Graphique de la Fédération. Honoraires demandés pour l'ensemble de ce travail : 96 000 € ht. En fonction du montant de cet investissement, il est nécessaire d'établir des priorités en fonction des autres projets importants pour la FFVoile (FREG pour 120 à 150 K€ mais amortissable – parc informatique fédéral ...). Délai de réalisation de ce nouveau logo : 5 à 6 mois. Proposition : projet à retravailler en interne FFV (valoriser les EFV en tant que réseau et pas simple label, réduire les déclinaisons ...) et à présenter en BE, début avril. Appel d'offre à des sociétés pouvant proposer le même type de prestation remis à une date ultérieure. Pas de changement des plaques EFV.</p>
1.5	Proposition de lieux pour la soirée des champions.
Décision 6	<p>Point d'étape sur la recherche d'un lieu d'accueil de la Soirée des Champions (Tarifs / prestations ...) ➤ <i>Confirmation du choix du Théâtre Edouard VII.</i></p>
1.6	Agenda des BE FFVoile
Info	Vendredi 23 mars et mardi 17 avril (9h30).
2	VOILE LEGERE
2.1	Championnat du Monde Jeunes ISAF 2012 – Modification du règlement de sélection.
	<p>Présentation du règlement de sélection. Modifications proposées du Règlement de sélection au Championnat du Monde : a/ introduction de la notion d'une présélection par observation sur épreuve et décision du Comité de sélection, afin de présélectionner les équipages Catamaran les plus performants, cette disposition sera appliquée sur le support SL16. b/ Deux autres modifications permettent d'harmoniser tous les règlements pour les épreuves à l'international : - l'obligation d'être de nationalité française a été précisée dans le règlement, en plus de l'acte de candidature, - le respect de l'éthique sportive.</p>
Décision 7 Vote CA	<p>➤ <i>Le Bureau Exécutif entérine le règlement de sélection pour le Championnat du Monde Jeunes Isaf 2012 (joint en annexe) en prenant en compte les modifications apportées.</i></p>
2.2	Championnat d'Europe Jeunes Eurosaf 2012 - Règlement de sélection.
	<p>A l'instar de l'ISAF, l'EUROSAF propose à partir de 2012 une compétition multi support (les mêmes que le Mondial Isaf Jeunes) pour les jeunes de moins de 19 ans. Présentation des objectifs de la fédération dans cette épreuve, du règlement de sélection, et de la Notice of Race.</p>
Décision 8 Vote CA	<p>➤ <i>Le Bureau Exécutif entérine le règlement de sélection pour le Championnat d'Europe Jeunes Eurosaf 2012 (joint en annexe) qui sera soumis au CA.</i></p>
Décision 9	<p>➤ <i>Ecrire à l'Eurosaf pour demander une harmonisation des dates des Championnats d'Europe de classes avec celui des épreuves Eurosaf.</i></p>
2-3	Règlement de sélection aux épreuves internationales jeunes 2012 sur des séries pour lesquelles la FFVoile a

<p>Décision 10 Vote CA</p>	<p>décidé de s'impliquer à partir de 2009. Présentation des règlements de sélection concernant les classes : 420 - Laser Radial – 29er - RS :X 8.5 - Slalom 42 – HC 16.</p> <p>➤ <i>Le Bureau Exécutif entérine les 6 règlements de sélection aux épreuves internationales jeunes ci-dessous qui seront proposés au vote du CA :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Championnat d'Europe Jeunes Slalom 42 – du 10 au 15 juillet 2012,</i> - <i>Championnat du Monde Open 29er – du 22 au 28 juillet 2012,</i> - <i>Championnat d'Europe Jeune Hobie Cat 16 – du 27 juillet au 4 août 2012,</i> - <i>Championnat du Monde 420 – du 27 juillet au 5 août 2012,</i> - <i>Championnat d'Europe Jeune Laser Radial – du 26 août au 1er septembre 2012,</i> - <i>Championnat du Monde Jeune RS:X 8.5 – du 20 au 27 octobre 2012.</i>
<p>2-4</p>	<p>Modification de la décision du Bureau Exécutif du 1er décembre 2011 sur l'introduction de la règle d'admissibilité concernant le poids minimum des équipages en Catamaran 15.5 – SL16 et HC16 sur l'avis de course du Championnat de France Espoirs Glisse à partir de 2012. Un compromis a été trouvé avec la classe SL16 concernant les poids correcteurs devant être utilisés en fonction du poids minimum qui doit être respecté par les équipages.</p>
<p>Décision 11</p>	<p>➤ <i>Le Bureau Exécutif modifie sa décision du 1er décembre 2011 et entérine le texte d'admissibilité au Championnat de France Espoirs Glisse concernant le poids minimum des équipages en Catamaran 15.5 – SL16 et HC16 sur l'avis de course du Championnat de France Espoirs Glisse à partir de 2012:</i></p> <p>3.3. Admissibilité :</p> <p><i>(i) Tout coureur mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité pendant toute la durée du CFE Glisse 2011.</i></p> <p><i>(ii) Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze coureurs mineurs.</i></p> <p><i>(iii) Pour les Open 5.70, un membre majeur d'un équipage pourra satisfaire au § 3.2 (i) ci-dessus pendant toute la durée du Championnat de France Espoirs Glisse pour un et un seul équipier mineur appartenant à son équipage uniquement.</i></p> <p><i>(iii) Poids d'équipage pour les séries catamaran 15.5, HC16 et SL16.</i></p> <p><i>a) Le poids minimum de l'équipage pour le 15.5 et le HC16 doit être conforme aux règles de Classe. Pour le SL16, le poids minimum d'équipage est de 100kg avec si nécessaire un poids correcteur de la moitié de l'écart entre le poids de l'équipage et un poids de référence de 115 kg</i></p> <p><i>b) Le poids de l'équipage est basé sur le poids de corps de l'équipage en maillot de bain.</i></p> <p><i>c) Le poids de l'équipage sera contrôlé à la confirmation des inscriptions.</i></p>
<p>3 3-1</p>	<p>HABITABLE Championnat de France Espoirs Habitable – Flotte collective. Dans le cadre de la troisième édition du CFESE – Habitable – Flotte collective et afin d'attribuer les 25 places aux ligues de métropole, les 4 places aux ligues DOM TOM et la wild card, le Département Habitable de la FFVoile propose la constitution du comité de sélection suivant :</p>
<p>Décision 12</p>	<p><i>Le Bureau Exécutif de la FFVoile entérine la composition du Comité de sélection suivante pour le Championnat de France Espoirs Solitaires et Equipages – Habitable FC.7.5 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le Président du conseil des ligues ou son représentant,</i> - <i>Le Président du comité d'organisation du CFESE Paul Adam ou son représentant,</i> - <i>Un représentant du bassin Manche - L Bregeon,</i> - <i>Un représentant du bassin atlantique - JP Cordonnier,</i> - <i>Un représentant Bassin méditerranée – E Deruelle.</i>
<p>4</p>	<p>DEVELOPPEMENT</p>

4-1	Offres OpenBic EFV et Neil pryde point plage.
Décision 13	<p>- Rappel des informations transmises lors du dernier BE concernant l'opération OpenBic, et précisions sur les partenariats de Bic avec Voiles & Voiliers et Mécénat chirurgie cardiaque.</p> <p>➤ <i>Accord du BE de la FFVoile.</i></p>
	<p>- Point d'étape sur le projet Neil Pryde / Point plage. Présentation générale. Réflexions et échanges sur ce type de partenariat, les intérêts de la FFVoile et de ses structures, les modes de fonctionnement, les coordinations nécessaires, les contradictions possibles avec les partenaires fédéraux.</p>
Décision 14	<p>➤ <i>Accord du BE de la FFVoile.</i></p>
4-2	Colloque Développement 2012.
Info	<p>Il aura lieu du 12 au 16 mars à l'île Dieu.</p>
4-3	Evolution de la diffusion des passeports voile.
Info	<p>Commentaires sur les chiffres 2011 : 192 474 passeports délivrés (Record absolu).</p>
4.4	L'avenir de l'associatif et le développement du système économique
Info	<p>Réflexions sur l'évolution du système actuel et sur les difficultés rencontrées. Inquiétudes sur l'arrivée de nouveaux acteurs dont la volonté et les ambitions semblent différées de celles du réseau associatif.</p>
	<p>Il est nécessaire d'apporter une assistance à nos associations pour les aider à mieux gérer leurs activités sur le plan économique (formation des élus et des cadres techniques à la bonne gestion d'un centre nautique/ aides à la vente avec des outils de promotion et de commercialisation / mise en place d'un catalogue en ligne ou d'une centrale d'achat / meilleure gestion des ressources humaines...).</p> <p>Face aux difficultés de certaines associations, il pourrait être nécessaire de mettre en place un outil juridique permettant de répondre à des Délégations de Services Publics.</p> <p>Volonté de renforcer le réseau des clubs et des écoles et souhait de constituer un groupe de réflexion sur ce sujet (identifier les savoir-faire / consolider les ressources / développer les partenariats ...). Se rapprocher de fédérations (Golf) très souvent impliquées dans la vie économique</p> <p>.</p>
5	FORMATION
5-1	Projet de résolution RSO pour la formation médicale (Formation, Habitable, Médical).
	<p>Présentation des travaux effectués et des personnes ayant contribué à cette réflexion.</p>
	<p>Enoncé des propositions du groupe de travail.</p>
	<p>Ce dispositif nous met en règle par rapport aux RSO, et répond aux préoccupations du ministère.</p>
Décision 15	<p><i>Le Bureau exécutif de la FFVoile réuni le 17 février 2012 valide tes 4 propositions(à présenter au vote du CA) de la</i></p>
Vote CA	<p><i>Commission médicale de la FFVoile (CoMcd) visant à mettre en œuvre les recommandations de la Fédération internationale de voile (ISAF) pour les courses de catégories 0,1 & 2 des Réglementations Spéciales Offshore (RSO).</i></p>
	<p><i>1- Formation médicale ISAF de premier niveau :</i></p>
	<p><i>La FFVoile met en place une formation aux premiers secours en mer intitulée «premiers secours en mer» (PSMer), conformément aux objectifs et contenus de formation définis par la Commission médicale FFVoile (CoMed), en application des RSO ISAF pour les courses de cat 1 & 2, formation équivalente a la norme Internationale référencée STCW 95 Code A-VI/1-3; cette formation est requise a compter du 1" janvier 2013 pour l'obtention du certificat de survie ISAF délivré par la FFVoile ainsi que pour les recyclages correspondants obligatoires tous les 5 ans.</i></p>
	<p><i>2- Formation médicale ISAF de niveau supérieur :</i></p>
	<p><i>La FFVoile met en place une formation médicale hauturière intitulée FMH, conformément aux objectifs et contenus de formation définis par la CoMed en application des RSO ISAF pour les courses de cat 0, formation équivalente au certificat de norme Internationale référencée STCW 95 AVI/4-2 et adapté A la course océanique. La FMH conduit à la délivrance d'un certificat d'une durée de validité de 5 ans, délivré par la FFVoile, visé par le Président de la Commission Médicale. Ce</i></p>

certificat est requis à compter du ^{1^{er}} janvier 2012 pour la participation aux courses de catégorie 0 des RSO. L'accès à la FMH est réservé aux titulaires d'un certificat de survie ISAF et d'un PSMer valides.

3- *Habilitation des centres et des formations médicales et gestion des équivalences au PSMer et à la FMH : La FFVoile délègue à la commission d'habilitation de la CoMed l'habilitation des centres et des formations médicales de 1^{er} niveau et de niveau supérieur. Cette commission instruit les demandes sur la base du cahier des charges présenté en annexe, lequel pourra être amélioré sur décision de la CoMed. Cette commission est composée de médecins, membres de la CoMed, et ne comprends aucun responsable des centres et formations présentées à l'habilitation. Cette commission peut également valider toute formation jugée équivalente au PSMer et à la FMH, en fixant si besoin une date limite de validité de l'équivalence d'une durée inférieure à cinq ans.*

4- *Dates d'application et périodes de transition :*

- *Le certificat de FMH ou ses équivalents validés par la CoMed, devient obligatoire dès le vote des présentes dispositions et leur mise en œuvre, en application des prescriptions de l'ISAF en vigueur au 1^{er} janvier 2012, pour participer aux courses de catégories 0 des RSO.*

- *le PSMer est obligatoirement intégré aux formations survie ISAF à compter du 1^{er} janvier 2013 ; toutefois, le PSCI valide continue d'être accepté avec un certificat de survie ISAF au plus tard à la première date de fin de validité des deux certifications.*

- *les Centres de Survie ISAF habilités FFVoile sont Invités à proposer la formation PSMer dès l'année 2012.*

A partir du 1^{er} janvier 2013, la formation de survie ISAF et son recyclage intègrent le PSMer.

A partir du 1^{er} janvier 2016, seuls les certificats ISAF complets « survie et PSMer » seront pris en compte pour la participation aux courses de catégories RSO qui l'exigent (en catégorie 0 le FMH ou équivalent est également requis).

6 CCA

6-1 Manifestations promotionnelles.

Info

Sujet de réflexion : les clubs de la FFVoile organisent tout au long de l'année des compétitions de type « manifestations promotionnelles » gradées en 5B ou 5C, avec un objectif clairement affiché de convivialité, mais ne respectent pas les obligations définies dans le règlement technique fédéral.

La réglementation actuelle ne prévoyant aucune dérogation, les arbitres désignés sur ces manifestations sont placés dans une situation où il leur est impossible de faire appliquer les règlements.

Quelle solution pourrait être envisagée pour que ces manifestations promotionnelles puissent être organisées sereinement, tant au regard de nos règlements, des gradations des compétitions, et des objectifs de convivialité recherchés par les organisateurs ?

Ces manifestations promotionnelles ne constituent pas une catégorie d'épreuves.

Souhait de disposer de règles simplifiées (type RIPAM) pouvant être expliquées rapidement et ne nécessitant pas d'arbitrage direct, mais permettant de respecter les fondamentaux de la régates (départ ...).

Décision 16

- Pas de validation d'épreuves ne respectant pas les fondamentaux de la régates, mais possibilité de dérogations (raisonnables) peuvent être demandées à la FFVoile

6.2 Fiche de transmission aux arbitres.

remis

Remis à un prochain BE

6.3 Transmission des résultats

Suite à l'étude demandée par le BE et aux différentes réunions et discussions entre Ph. Legrand, R. Gautier et C. Aulnette, il est envisageable de permettre aux arbitres de transmettre les résultats d'une compétition avec l'authentification liée à leur numéro de licence, évitant ainsi de demander au club de réaliser cette opération.

Il semble que ce processus soit relativement simple à mettre en place, sous réserve d'un travail du service informatique évalué à une semaine.

Décision 17	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposition de faire un test sur une ligue sur une régates 5A, et voir avec le Service Informatique le délai de réalisation.
	<p>6.4 Régates dégradées de grade 3 au grade 4</p>
Décision 18	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Possibilité de demande de dérogation permettant la prise en charge des arbitres, sous réserve qu'une liste en soit établie et validée par le prochain BE.
	<p>7 DT/HN</p>
7.1	<p>Point d'information sur la présentation de la liste des critères de candidatures aux listes HN et Espoirs pour 2013.</p>
Info	<p>Présentation des critères à respecter pour accéder aux listes de haut niveau en Course au large – Course Inshore - Fun Board – Voile Légère (séries olympiques et non olympiques), des courses de référence, et du rôle du Groupe de Mise en Liste (GML).</p>
	<p>7.2 Demande officielle de demande de vente de matériel.</p>
Décision 19	<p>- Voiles de 470 North (6 correspondant au n° d'inventaire FFVoile 1313 à 1318) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accord du BE.
	<p>7.3 Remplaçant pour les JO. et personnes accréditées.</p>
Info	<p>Présentation de la liste des équipages retenus (cf annexe).</p>
	<p>8 RELATIONS INTERNATIONALES</p>
	<p>8.1 Problématique des coûts d'arbitrage sur les épreuves internationales.</p>
Info	<p>Il est difficile d'établir un coût moyen des frais d'arbitrage, car il n'est pas toujours possible de trouver des arbitres ne résidant pas trop loin du lieu de l'épreuve, et dans des délais qui sont parfois très courts. Mieux informer les clubs organisateurs des contraintes financières liées à la présence d'arbitres internationaux.</p>
	<p>8.2 Epreuve d'évaluation Kyte organisée par l'ISAF</p>
Décision 20	<p>Problématique / participation sachant que l'ISAF ne connaît que la FFVoile mais qu'au niveau national cette discipline est gérée par le Vol Libre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer aux coureurs désignés par l'ISAF de participer à cette séance d'évaluation.